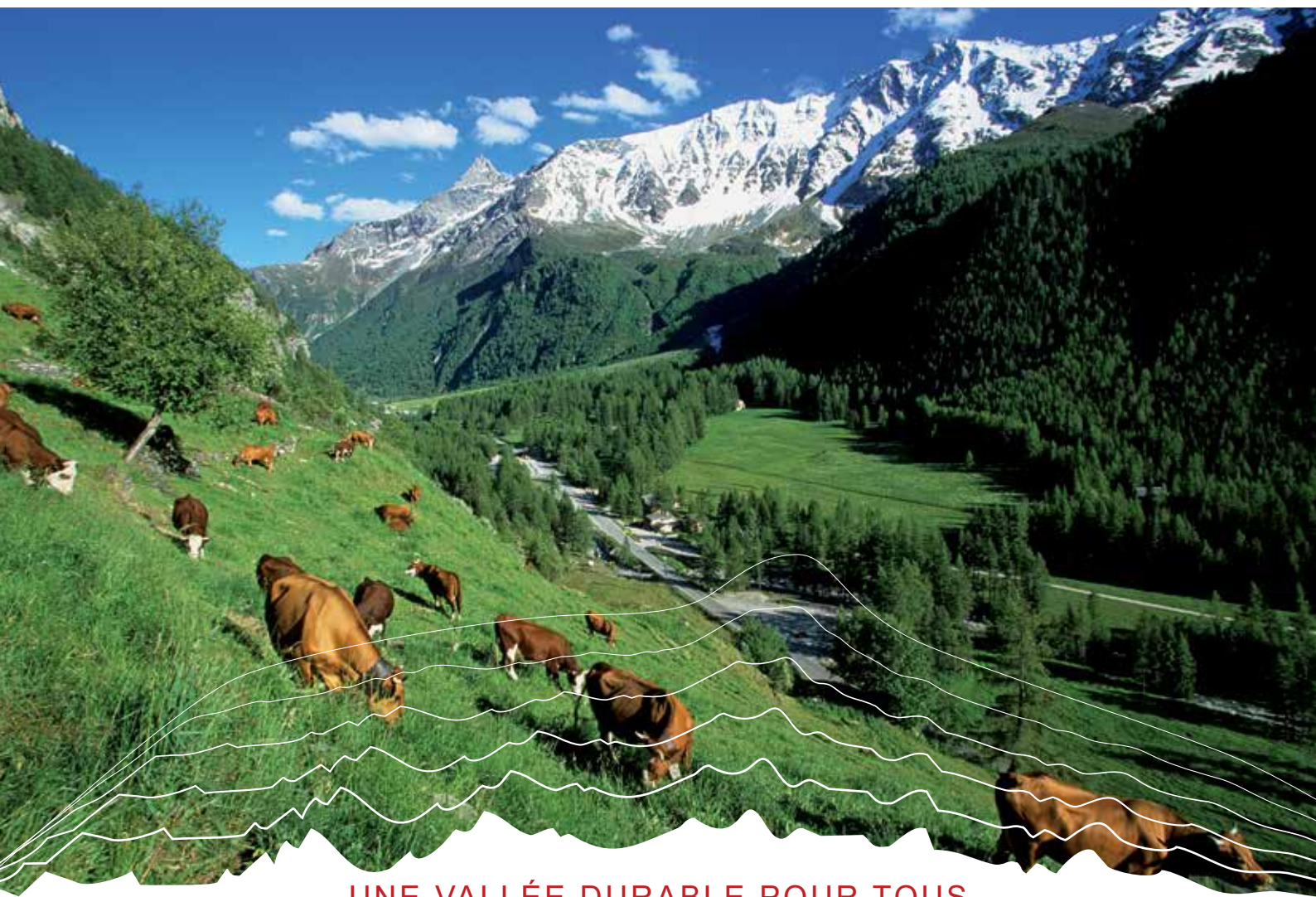




UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

SCoT Tarentaise

Diagnostic foncier agricole

Contexte du diagnostic agricole

Les particularités géographiques de la vallée de la Tarentaise, notamment l'altitude et la topographie, structurent le foncier agricole.

L'espace est extrêmement contraint : 3 % du territoire est à la fois à une altitude inférieure à 1 500 m et présente une pente modérée (moins de 25 %) ! Ces 3 % sont déjà fortement occupés par les infrastructures et l'urbanisation et sont convoités pour de multiples usages dont l'activité agricole.

L'agriculture couvre aujourd'hui 40 % du territoire. Elle est encore bien présente et structurée, mais fortement dépendante du foncier. Elle est, par ailleurs, une composante essentielle du cadre de vie pour les habitants et touristes.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), en tant qu'outil de planification, devra se positionner sur l'usage du foncier.

Pour cela, une bonne connaissance de l'activité agricole et des enjeux liés au foncier est indispensable.

L'étude sur le foncier agricole est une des approches thématiques réalisée préalablement à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT. Les autres études thématiques concernent les "lits touristiques", le foncier économique, les corridors biologiques, le commerce, l'habitat...

L'objectif du diagnostic foncier agricole est de répondre à plusieurs questions :

- Quelle est la situation de l'agriculture en Tarentaise aujourd'hui ?
- Quels sont ses atouts et ses faiblesses ?
- Quels sont ses besoins en foncier ?
- Où est localisé le foncier stratégique pour l'agriculture ?
- Peut-on mieux valoriser certains secteurs ?



■ Vallée des Glaciers – Bourg-Saint-Maurice



■ Les Chapelles

L'agriculture de Tarentaise : chiffres-clés et spécificités

Une agriculture moderne, basée sur la production laitière et répartie sur toute la Tarentaise

Le paysage agricole de Tarentaise se compose de 340 exploitations agricoles en 2011 dont 200 dites "professionnelles" (plus de 8 vaches ou plus de 50 ovins ou caprins).

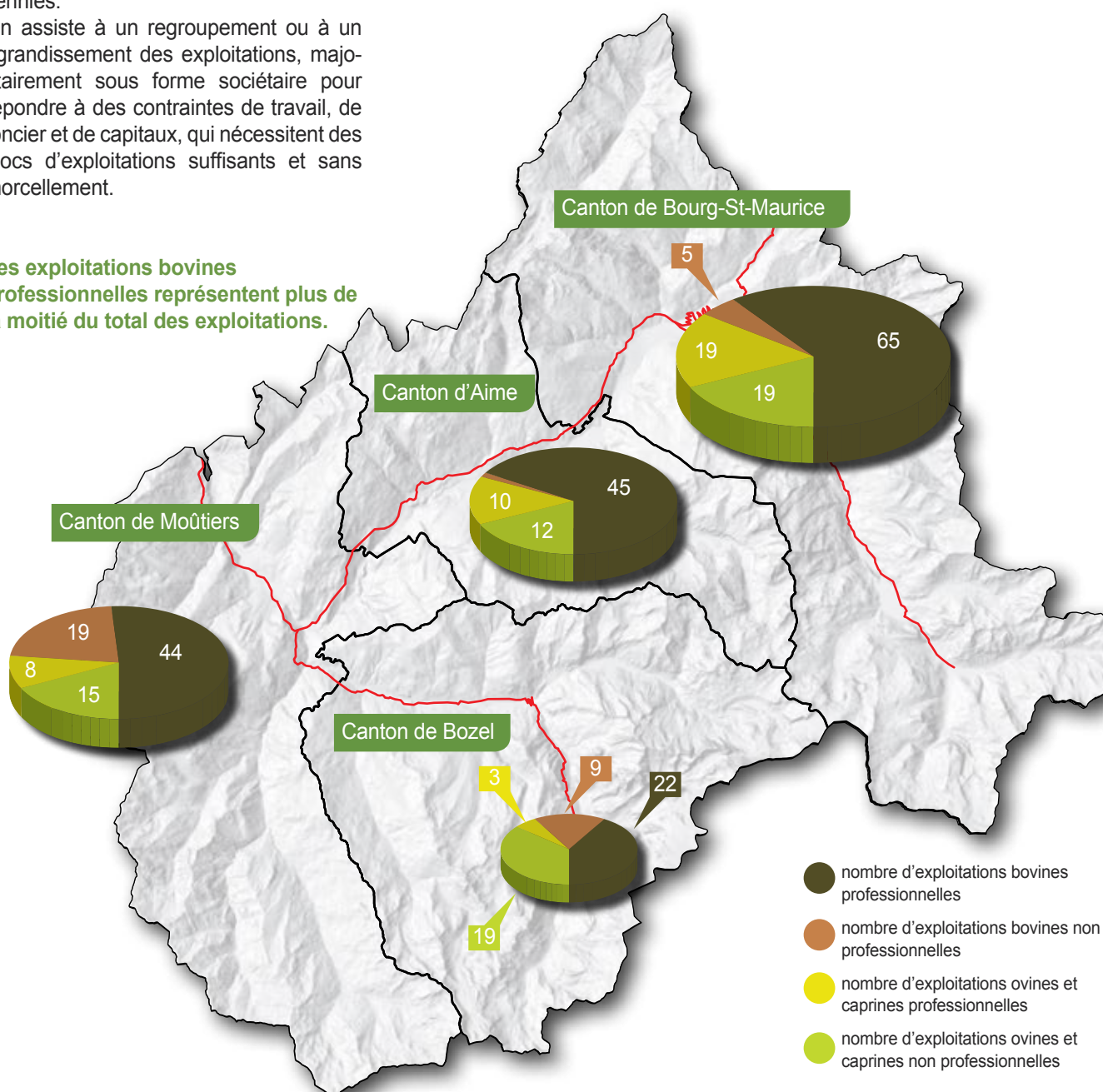
L'activité agricole est bien répartie sur l'ensemble du territoire, malgré une baisse importante et continue du nombre total d'exploitations depuis plusieurs décennies.

On assiste à un regroupement ou à un agrandissement des exploitations, majoritairement sous forme sociétaire pour répondre à des contraintes de travail, de foncier et de capitaux, qui nécessitent des blocs d'exploitations suffisants et sans morcellement.

On constate aussi une professionnalisation de l'activité et des exploitations suite à la disparition de la plupart des exploitations patrimoniales et des double-actifs.

Basée quasi-exclusivement sur l'élevage, les exploitations de Tarentaise élèvent pour 77 % des vaches laitières et pour 23 % des ovins et caprins.

Les exploitations bovines professionnelles représentent plus de la moitié du total des exploitations.



L'agriculture de Tarentaise

Un potentiel humain important en termes d'emplois...

Aujourd'hui, la profession agricole est représentée par **400 chefs d'exploitation** qui génèrent, en plus, un grand nombre d'actifs indirects (salariés des coopératives, vendeurs de produits agricoles...)

et **300 personnes qui travaillent sur les alpages en été.**

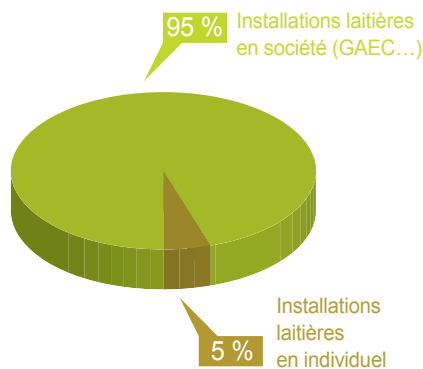
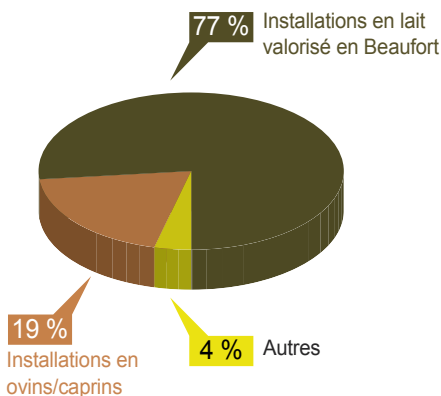
Les exploitants pluriactifs sont encore nombreux. Ils représentent aujourd'hui environ 40 % des agriculteurs, même si leur nombre est en régression.

...mais qui nécessiterait un rythme d'installation plus important pour se maintenir

Le rythme d'installation est trop faible pour compenser les départs et ne permet pas de maintenir le potentiel humain des exploitations agricoles.

Des solutions sont à imaginer pour favoriser l'installation par l'accompagnement des cédants et des candidats, mais aussi par des partenariats entre les nouveaux exploitants, la filière lait et les collectivités.

Les installations en production laitière sont quasiment toutes en société (GAEC...).



La vache Tarine, une image emblématique de la vallée

Malgré la diminution du nombre d'exploitations, le nombre de vaches laitières a augmenté. Elles sont près de 6 800 et 4 000 génisses à passer l'hiver dans la vallée.



L'agropastoralisme, fondement de l'agriculture de Tarentaise

Le pastoralisme permet la meilleure adaptation des exploitations au territoire par la complémentarité entre les alpages, les montagnettes et les fonds de vallée.

Les alpages représentent plus des **3/4 de la surface agricole de Tarentaise**. Ils nourrissent 20 000 bovins et 63 000 ovins grâce à une gestion collective héritée de l'histoire que l'on ne retrouve presque qu'exclusivement sur ce territoire.

Une transhumance hivernale faute de foin et de place dans les bâtiments

Il existe aujourd'hui plus de 300 bâtiments d'élevage en Tarentaise. Cependant, les manques de foin et de places d'animaux obligent 1/5^e du cheptel bovin à être mis à l'hiverne en dehors du territoire.

Une partie des bâtiments est modernisée et localisée en dehors des zones urbanisées. La fonctionnalité de ces bâtiments doit être préservée sur le très long terme.

Le SCOT pourra y contribuer en maintenant des "espaces tampons" entre ces bâtiments et les éventuels projets d'urbanisation.

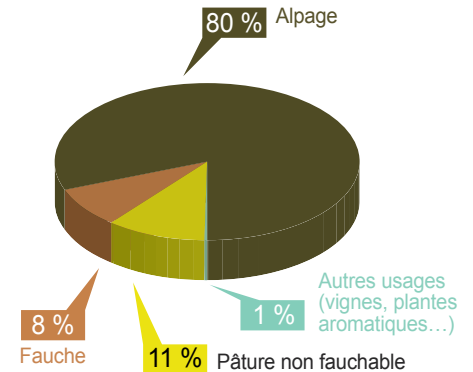
Chiffres-clés et spécificités

Les prairies de fauche : l'élément stratégique des systèmes d'exploitation

Les surfaces agricoles sont quasi exclusivement des prairies naturelles. Celles pouvant être fauchées ne représentent que 8 % de la surface agricole totale alors qu'elles sont la pierre angulaire des systèmes d'exploitation (degré d'autonomie fourragère, décret AOP Beaufort).

Les autres surfaces sont également importantes : pâturages à basse et moyenne altitude, alpages, zones d'épandage.

Il est estimé que la perte d'1 ha de fauche entraîne l'abandon de 2 ha de pâture et de 3 ha d'alpage.

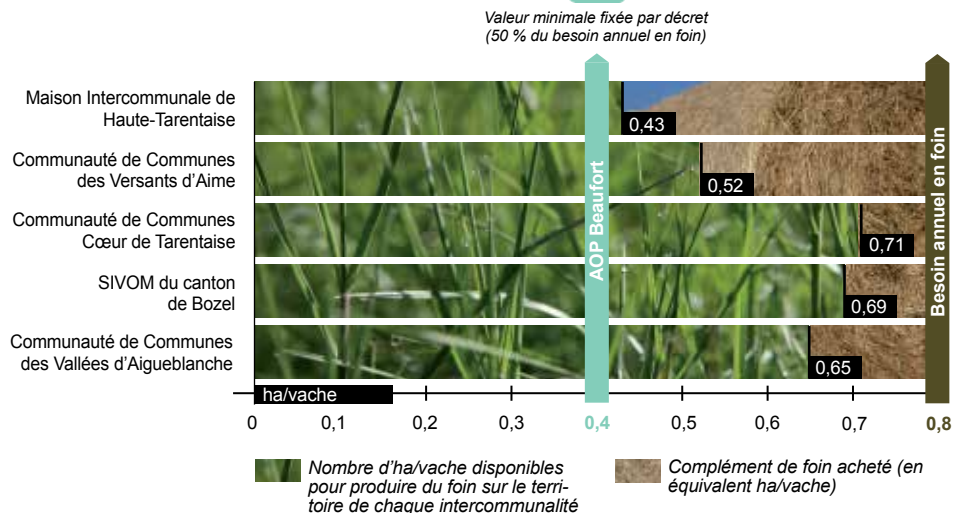


La Tarentaise : 50 % de la production totale de Beaufort

La production laitière destinée à la fabrication de Beaufort est largement dominante.

La spécificité de l'utilisation extensive des herbages de ce terroir en fait un fromage de qualité reconnu par une **Appellation d'Origine Protégée (AOP) depuis 1968**, basée sur un cahier des charges très strict.

Chaque exploitation doit impérativement alimenter son troupeau avec **au moins 75 % d'herbe du terroir** (foin et herbe pâturée). Ainsi, les exploitations doivent donner aux vaches au moins 50 % de foin issu de la zone AOP (autonomie fourragère). Aujourd'hui, cette autonomie est globalement assurée à l'échelle de la vallée mais les cantons de Bourg-St-Maurice et Aime sont dans une situation de forte tension.



Le maintien des prés de fauche est donc indispensable pour garantir l'appellation et les outils économiques, notamment les coopératives laitières.

La spécificité se retrouve aussi dans la commercialisation assurée sur le territoire par trois coopératives à gestion directe ainsi que de nombreux ateliers fermiers en alpage.

D'autres petites productions fermières de qualité sont également présentes (fromages de chèvre et brebis, viande, plantes aromatiques et médicinales...)

L'autonomie fourragère exigée par le décret de l'AOP Beaufort est aujourd'hui respectée, mais la situation est en forte tension en Haute-Tarentaise.

La préservation des prés de fauche doit faire l'objet d'une attention toute particulière sur l'ensemble du territoire.

■ La Pesée - Alpage de Tessens - Aime



Le foncier agricole et ses enjeux

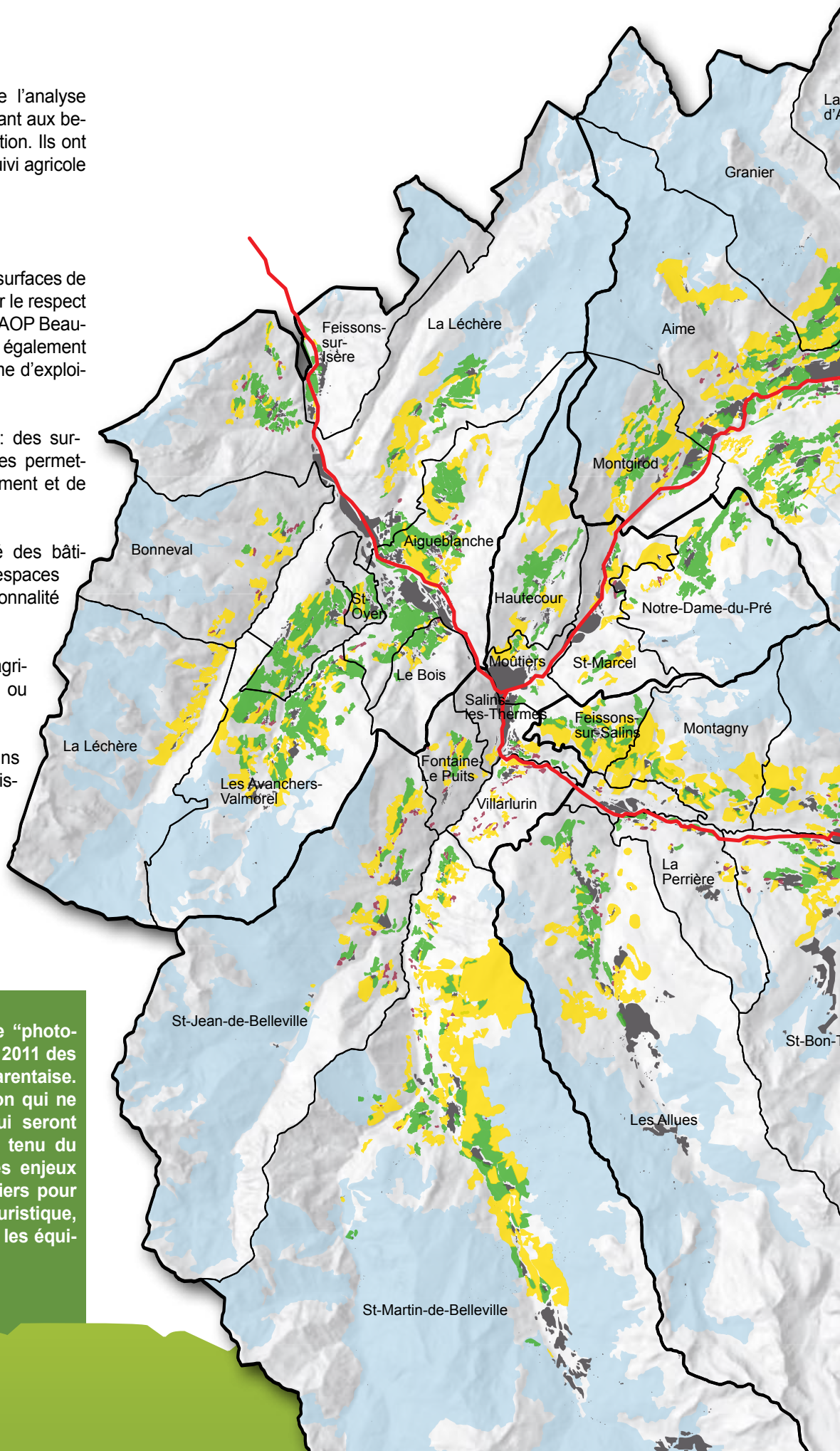
Cette cartographie résulte de l'analyse de critères techniques répondant aux besoins des systèmes d'exploitation. Ils ont été validés par le comité de suivi agricole du SCOT.

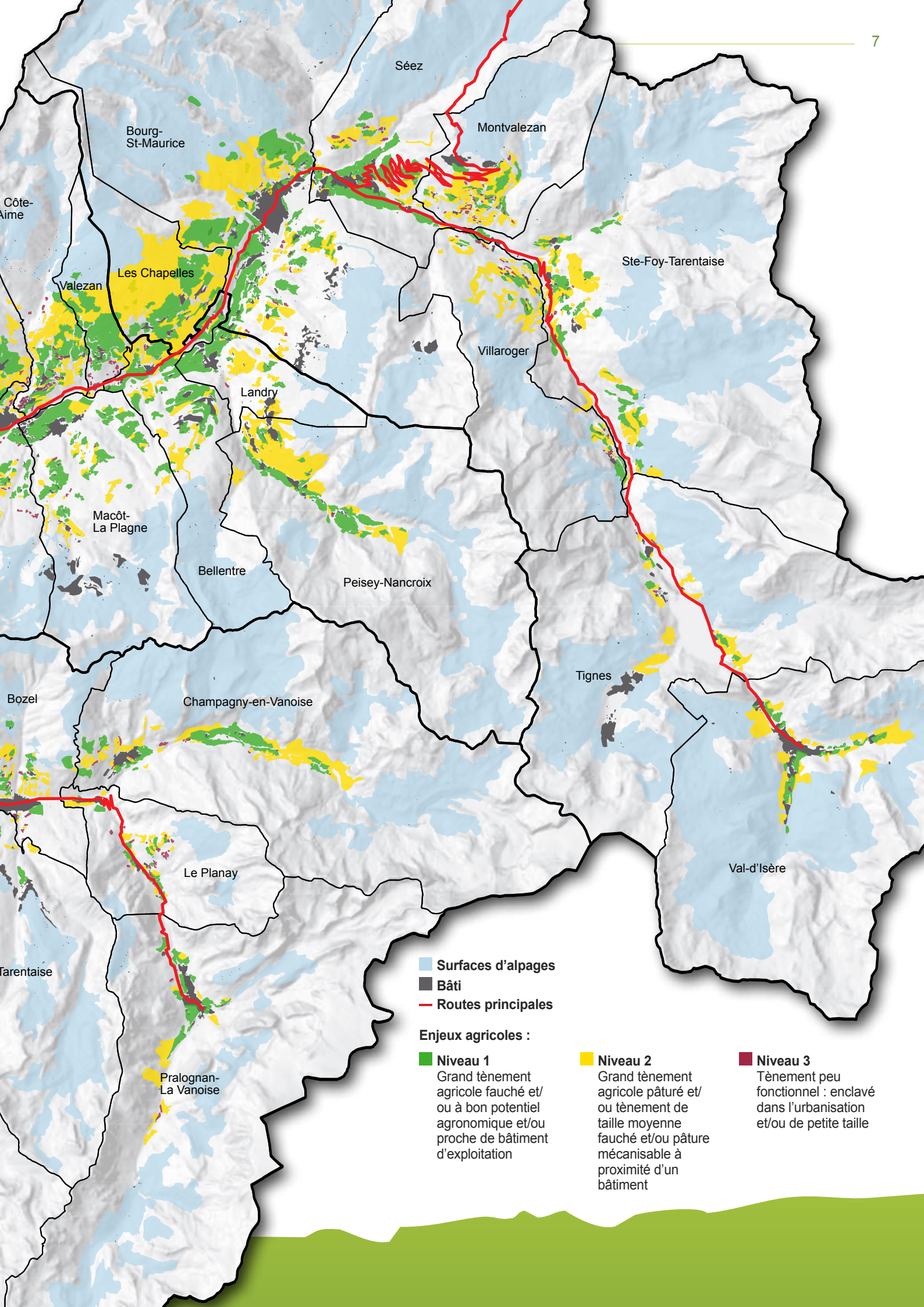
Ces critères sont basés sur :

- l'usage des surfaces : des surfaces de fauche indispensables pour le respect du cahier des charges de l'AOP Beaufort, et des pâtures faisant également partie intégrante du système d'exploitation tarin,
- le potentiel agronomique : des surfaces irriguées ou irrigables permettant d'augmenter le rendement et de sécuriser les récoltes,
- les pâtures à proximité des bâtiments d'exploitation : des espaces indispensables à la fonctionnalité des exploitations,
- la taille des tènements agricoles : des espaces plus ou moins fonctionnels,
- l'enclavement plus ou moins fort dans l'urbanisation existante.

Les surfaces d'alpage sont traitées de façon indépendante sans hiérarchisation.

Cette cartographie est une "photographie" de l'utilisation en 2011 des surfaces agricoles en Tarentaise. C'est une aide à la décision qui ne préjuge pas des choix qui seront faits par le SCoT, compte tenu du croisement avec les autres enjeux du territoire (besoins fonciers pour l'habitat permanent ou touristique, les activités économiques, les équipements...).





L'agriculture : ce qu'il faut retenir

La Tarentaise, un territoire agricole vivant mais fragile, car fortement dépendant du foncier

Le SCoT aura un impact direct sur l'agriculture dans les choix concernant l'affectation du foncier, notamment en fond de vallée.

Dans ce cadre, l'agriculture, pour son maintien dans de bonnes conditions économiques a besoin :

- de **garantir l'usage des pâtures autour des bâtiments agricoles**,
- de **perpétuer le système agro-pastoral en confortant et améliorant l'utilisation des alpages**,
- de **maintenir la fonctionnalité des bâtiments d'exploitation** en refusant l'urbanisation nouvelle en proximité immédiate, et de pouvoir en implanter de nouveaux.
- de **préserver des accès agricoles fonctionnels et des surfaces suffisantes pour l'épandage des matières organiques** (fumiers, lisiers...).
- de **perenniser les prés de fauche** (8 % de la surface agricole totale) pour garantir l'AOP Beaufort, ses outils de production et de commercialisation,
- de **préserver les grands tènements agricoles** fonctionnels en stoppant le morcellement et le mitage des terres agricoles,
- de **conserver les surfaces irriguées et irrigables** garantissant un meilleur rendement quelque soit les aléas climatiques,



■ Coopérative d'Aime



■ Feissons-sur-Salins

L'agriculture de Tarentaise, socle de l'identité paysagère et de l'attrait du territoire pour les habitants et les touristes

La préservation du foncier agricole nécessitera une attention particulière dans le cadre du SCoT pour maintenir la vitalité de l'économie agricole et un bon entretien des paysages, au service du cadre de vie des habitants et de l'attractivité touristique.



■ Peisey-Nancroix



■ Lauzière

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)

133 Quai Saint-Réal – 73600 Moûtiers – Tél. : 04 79 24 00 10 – www.tarentaise-vanoise.fr